



CAHIER DES CHARGES

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION EN 2018 DU JOURNAL DU PARC NATIONAL DES PYRENEES - EMPREINTES -

ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET

Le Parc national des Pyrénées édite un magazine gratuit, dénommé Empreintes, destiné aux habitants du territoire, ainsi qu'aux élus locaux, administrations et aux socioprofessionnels partenaires de l'établissement public.

Son objectif est d'expliquer les missions du Parc national des Pyrénées au travers d'articles de proximité, de reportages, d'interviews, d'actualités et d'illustrations.

Il s'agit de montrer les richesses du Parc national des Pyrénées, de décrire ses actions en matière de conservation et de préservation de la faune, de la flore et des paysages, d'aide au développement local, d'éducation à l'environnement, d'accueil du public.

Empreintes existe depuis 1996.

L'objectif de la consultation est de procéder à la désignation d'une entreprise en charge de la conception graphique du numéro 2018 et à son impression en juin 2018.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE

La consultation porte tout à la fois sur la conception graphique d'un numéro dans le respect de la charte graphique et son impression.

Elle est ainsi détaillée :

1. Conception graphique d'un numéro

A partir de la charte graphique définie en 2010, un numéro devra être conçu graphiquement en vue de son impression en juin 2018.

De format A4, imprimé en quadrichromie, le journal sera composé de vingt-quatre pages.

Dans un souci de valorisation du Parc national, la mise en page accordera une large place à l'iconographie, photos et dessins.

La parole donnée aux acteurs du territoire au fil des pages sera à valoriser graphiquement.

Le Parc national des Pyrénées fournit les textes et les illustrations sous forme de fichiers informatiques.

Ce numéro comprend :

- un éditorial signé par Monsieur le Président du Conseil d'administration
- une rubrique « *Actualités* »
- une rubrique sur le patrimoine naturel, culturel et paysager : « *Un territoire à connaître*»
- une rubrique sur l'accueil et la sensibilisation du public : « *Un territoire à partager* »
- une rubrique sur les actions entreprises au service du territoire: « *Un territoire à vivre*»
- un dossier thématique
- une page enfants.

Un sujet sous forme de dossier sera mis en exergue. Les articles sont brefs. Un sujet peut être traité avec plusieurs entrées et être retranscrit en différents petits articles. La parole est donnée à des partenaires.

Le Parc national des Pyrénées se réserve le droit d'apporter des modifications à la maquette proposée par le prestataire. La version finale est validée par le Parc national des Pyrénées avec signature d'un bon à tirer. L'étape finale de fabrication est engagée après signature du bon à tirer.

2. Impression d'un numéro

L'impression se fait dans la quantité suivante :

- Empreintes n°41 : à paraître en juin 2018, 24 pages - 30 000 exemplaires

Format A4, quadrichromie recto verso. Façonnage par deux piqûres à cheval.

Le prestataire devra faire des propositions de type, de grammage, de texture et de couleur du papier. Il est cependant envisagé un papier couché mat : couverture en 150 grammes, pages intérieures en 115 grammes.

Le papier ne doit pas forcément être du papier recyclé. Néanmoins, le Parc national des Pyrénées tient à ce qu'il s'agisse d'un papier dont la production soit particulièrement respectueuse de l'environnement (*recyclé, normes ISO, autres*).

3. Transformation en fichier PDF

Le prestataire transforme les fichiers des pages maquetées en un seul fichier PDF correspondant à l'ensemble du journal et procède à l'envoi des maquettes au Parc national des Pyrénées pour mise en ligne sur son site Internet www.pyrenees-parcnational.fr .

Le fichier en haute définition pour les archives du Parc national des Pyrénées et un fichier basse définition téléchargeable sont à transmettre.

4. Livraison

La livraison est effectuée, selon les quantités indiquées par le Parc national des Pyrénées, en deux points soit :

- ◇ au Parc national des Pyrénées, 2 rue du IV septembre - 65007 Tarbes
- ◇ à MEDIAPOSTE ou autre prestataire localisé à Pau

La livraison, qui s'effectue de plain pied, est à la charge du transporteur prestataire. Elle relève de sa seule responsabilité.

Les derniers numéros d'Empreintes sont téléchargeables sur :

www.pyrenees-parcnational.fr/fr/publications-et-documents?field_document_category_tid=272

ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

1. Conception graphique du numéro,
2. Impression du numéro,
3. Transformation en fichier PDF du numéro,
4. Livraison en deux points,
5. Total général.

Si l'organisme qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises et les détails techniques.

Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.

ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères suivants :

- conformité de l'offre aux dispositions du présent cahier des charges,
- références professionnelles qualitatives de l'entreprise au vu de travaux similaires antérieurs,
- qualité de l'impression de produits similaires,
- prix, hors taxes et toutes taxes comprises, de chacun des postes et de l'ensemble.

Il n'y pas de hiérarchie entre les critères. Le rapport qualité de l'offre, références et prix sera privilégié. La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

ARTICLE 5 : PROPRIETE

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire de la maquette, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée. Les fichiers sources devront être remis au Parc national des Pyrénées.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Des informations techniques et administratifs complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Madame Caroline BAPT
Chargée de mission Communication
Tél. : 05 62 54 16 74
E-mail : caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr

Monsieur Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Tél. : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

